

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_035**

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'Entreprise MISSILLIER TP en date du 5 mars 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux sur l'arrêt de bus de la Rue du Printemps pour le compte de la 2CCAM, Avenue du Crozet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, l'Avenue du Crozet (à la hauteur du N° 209) sera en demi-chaussée avec un alternat par feux tricolores du **Mercredi 13 Mars 2024 au Mercredi 27 Mars 2024**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les entreprises.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,

A Scionzier, le 04/03/2024

Le Maire,
Sandro PEPIN

